

# Mercredi 11 Décembre 2024

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, le maire informe que chaque élu local s'engage à faire connaître avant le débat et le vote, toute possibilité de conflit d'intérêt, que ce soit pour des intérêts personnels ou autres (associations, artisans).

## **Objet : Non valeurs M49 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état des non valeurs du budget M49 de l'eau qu'il convient d'annuler, la perception ayant fait tout son possible pour récupérer les sommes. Le montant total des sommes à admettre en non valeur est de 11248.60 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Objet : Charges transférées :**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu à la CCRLCM concernant les charges transférées. Après discussion, le conseil adopte le rapport des CLECT et adopte la somme de l'AC fixée pour la commune pour un montant de 16 407 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Objet Voeux du Maire :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de caler une date pour la cérémonie des vœux du maire. La date retenue est le jeudi 23 Janvier 2025 à 18h30.

## **Objet : Facturation des compteurs d'eau aux propriétaires :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite désormais facturer les compteurs d'eau aux propriétaires. En effet, nombreux sont les locataires qui ne se présentent pas en mairie et à leur départ laissent de nombreux impayés. Par conséquent, il convient que les propriétaires assument cette charge et le leur répercute par le biais de charges locatives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Objet : Personnel communal :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de réorganiser le planning de certains agents communaux dans un souci d'efficacité. Nous devons passer par le centre de gestion pour l'embauche de nouveaux agents. Nous envisageons de modifier l'organisation de l'ALAE et de la mairie en augmentant la charge sur la mairie.

Roger RODRIGUEZ termine son contrat le 14 janvier 2025.

Obligation d'embauche par le CDG11 (suite rdv du mardi 03/12)

2 agents en dispo : recrutement avec une demande plus longue pour la gestion des travaux de la commune.

**Objet : Bilan des réunions :**

ALTEREO : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu en mairie le mardi 10 décembre à 10h afin de faire le point sur le schéma directeur d'eau potable. D'autre part, l'agence de l'eau a attribué une subvention de 70% pour le château d'eau et une subvention de 50% pour le schéma directeur qui vient compléter les 30% attribués par le Département.

CABANISATION : Monsieur le Maire a assisté à une réunion ce jour avec le procureur de Narbonne sur la cabanisation. Il incombe au maire ou à un adjoint de porter plainte suite à un PV du policier municipal.

Dépôts sauvages : préconisation "caméras de chasse".

ONF : sécurisation incendie : suite à notre demande concernant la protection incendie du massif de l'Alaric, à titre exceptionnel, le gouvernement par le biais de l'ONF va organiser des travaux de débroussaillage (pour la somme de 93000 euros) le long des pistes communales sur le massif de l'Alaric. Cette opération n'aura aucune incidence pour les finances de la commune car totalement gratuite avec un entretien régulier tous les 2 ans.

LOGEMENTS : une réunion d'information entre Habitat Audois et nos locataires aura lieu le 16 décembre à 17h30 pour le changement de gestionnaire au 01/01/2025.

**Objet : Divers :**

Les travaux de la maison des associations débuteront le 20/01/2024.

Le maire informe le conseil qu'une salle de la mairie (salle de réunion du rez - de -chaussée de la mairie) est à disposition des personnes voulant se présenter aux élections municipales en 2026. Il faudra s'inscrire au secrétariat de la mairie.

La séance est levée à 19h15.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE